

COMMUNE DE ST GENES DU RETZ

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mr Gilles MAS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Quorum : 6

Pouvoirs :

Mme Grenouillat donne pouvoir à Mr Vialard

Mme Gruet donne pouvoir à Mr Mas

Absent : Mr Fouilloux

Le quorum est constaté.

La séance est ouverte à 18H00

Secrétaire de séance : Mme Dumarchey

Conseillers	P	E	A
Maryline CERCY	X		
Guylaine DUMARCHEY	X		
Patrice FOUILLOUX			X
Valérie GRENOUILLAT		X	
Odile GRUET		X	
Laurent JAHARD	X		
Gilles MAS	X		
Eric MORET	X		
Nicolas SERVIERE	X		
Frédéric VIALARD	X		

P : Présent, E : Excusé, A : Absent

LE CONSEIL MUNICIPAL EST ENREGISTRE.

Mr le Maire sollicite un volontaire pour exercer la fonction de secrétaire de séance. Personne ne souhaitant tenir ce rôle, Mr le Maire demande à Mme DUMARCHEY d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Mr le Maire demande si des remarques particulières sont à apporter au PV du 10/04/2025. Aucune remarque n'est apportée.

Le procès-verbal du 10/04/2025 a été signé par le Maire, Mr Gilles MAS et la secrétaire de séance, la 1^{ère} Adjointe, Mme Guylaine DUMARCHEY.

I - Compte financier unique 2024 du Budget Annexe Assainissement

Rapporteur Mme DUMARCHEY Guylaine.

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Assainissement est dressé par le comptable et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 24 245.93 €
- Recettes 21 610.49 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 2 635.44 €

Section d'investissement :

- Dépenses 5 560.00 €
- Restes à réaliser 5 535.00 €
- Recettes 12 175.22 €

Soit un excédent d'investissement de : + 6 615.22 €

Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé de Mme DUMARCHEY Guylaine étant entendu, aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice			
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles			X
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	8	0	1

Le conseil accepte l'approbation du compte financier unique du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2024 par les comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III - Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement 2025.

Mr le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif du Budget Assainissement 2025 qui est équilibré :

- **En fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de 54 084.46 €
- **En investissement** : dépenses et recettes pour un montant de 89 070.40€

Aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, Il propose de passer au vote afin d'approuver le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice			
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	9	0	0

Le conseil municipal accepte d'approuver le compte primitif du budget annexe Assainissement 2025.

IV - Compte financier unique du budget principal de la commune 2024.

Rapporteur Mme DUMARCHEY Guylaine.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune est dressé par le comptable et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 244 236.93 €
- Recettes 236 812.90 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 7 424.03 €

Section d'investissement :

- Dépenses 66 519.50 €
- Restes à réaliser 54 163.00 €
- Recettes 29 147.55 €

Soit un déficit d'investissement de : - 37 371.95 €

Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé de Mme DUMARCHEY Guylaine étant entendu, aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLoux Patrice			
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles			X
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	8	0	1

Le conseil accepte l'approbation du compte financier unique du budget principal de la commune dressée pour l'exercice 2024 par les comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII - Budget Primitif 2025 du Budget Principal.

Mr le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2025 de la commune qui est équilibré :

- **En fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de 454 089.91 €
- **En investissement** : dépenses et recettes pour un montant de 345 133.70 €

Mr le Maire demande si les documents qui ont été adressés aux membres du Conseil Municipal appellent à des remarques.

Il demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus et propose de passer au vote.

➤ **Résultat du vote nominatif**

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice			
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	9	0	0

Le Conseil municipal accepte d'approuver le compte primitif 2025 de la commune.

VIII - Délibération portant sur la fixation des taux d'imposition pour 2025

Mr le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Les taux de taxes appliqués en 2024 étaient :

- THS : 6.00 %
- TFB : 20.70 %
- TFPNB : 42.80 %

	Taxe habitation secondaire (THS)		Taxe foncier propriétés bâties (TFBP)		Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB)	
	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds
2024						
Taux communaux au niveau national	23,88%	59,70%	39,74%	99,35	51,08%	127,70%
Taux communaux au niveau départemental	23,45%	58,63%	44,94%	112,35%	84,71%	211,78%

Le Conseil Municipal confirme le maintien des taux d'imposition appliqués en 2024 pour 2025.

VI Questions diverses

Panneaux photovoltaïques au sol :

Mr le Maire a rencontré l'entreprise Incidences qui nous a sollicités pour installer des panneaux photovoltaïques au sol sur une partie de la parcelle communale où sont stockés les déchets verts (Réf cadastrales : YM 76). Cette entreprise se positionne comme un producteur d'énergie, supporte les investissements ainsi que l'entretien du site et la maintenance de l'installation. Incidences propose une auto consommation locale et est spécialisée dans les projets inférieurs à 1 mwc. Ce projet permettrait à la commune de bénéficier d'un loyer annuel d'environ 4 000€ par hectare.

Ce sujet sera rediscuté plus en détail lors d'un prochain conseil municipal.

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public:

Mme Dumarchey rend compte des résultats de l'enquête auprès des administrés de la commune. Seules, 32 réponses nous sont parvenues sur 251 distribuées, soit un taux de retour de 12.7%. Le score maximal de ces réponses, flèche l'horaire du lundi matin.

A compter du 22 avril 2025, les nouveaux horaires d'ouverture au public seront les suivants :

Lundi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 19h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 9h30 à 11h30

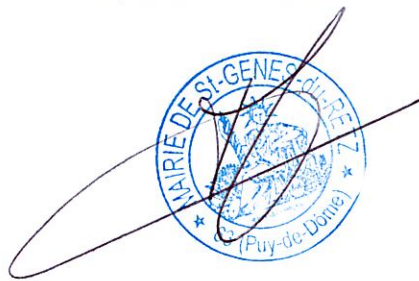
En cas de besoin, il sera possible de prendre un rendez vous avec Mr Le Maire ou un élu hors de ces horaires.

Fin de séance à 18H20

Signature 1^{ère} adjointe

The image shows a blue ink signature, which appears to read 'Dumarchey', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-GENES-DU-REZ' and '63 (Puy-de-Dôme)' around a central emblem.

Signature du maire

The image shows a blue ink signature, which appears to read 'Le Maire', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-GENES-DU-REZ' and '63 (Puy-de-Dôme)' around a central emblem.

